



Vous et VOTRE NOUVEAU TRAITEMENT anticoagulant

Eliquis[®], Pradaxa[®], Xarelto[®]

Carnet-conseils appartenant à :

Adresse :

.....

Tel :

Médecin Généraliste :

Médecin Spécialiste :

.....

.....

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Tel :

Tel :

Comité de relecture

sous la présidence du Pr M.-M. Samama

**Conseil et comité scientifiques de la Ligue française
contre la maladie VEineuse thrombo-embolique (LIVE)
et**

**Comité scientifique du Groupe Interdisciplinaire Trousseau
sur les Antithrombotiques (GITA)**

Dr A. Achkar

Pr P. Albaladejo

Pr J.-F. Bergmann

Pr J.-P. Bassand

Dr J.-P. Benigni

Pr H. Boccalon

Pr A. Bura-Rivière

Dr M. Cazaubon

Dr J. Conard

Pr J. Constans

Dr F. Couturaud

Dr I. Crassard

Pr J.-L. Diehl

Pr H. Decousus

Pr L. Drouet

Pr I. Elalamy

Pr J. Emmerich

Pr E. Ferrari

Dr P. Girard

Pr J.-C. Gris

Pr Y. Gruel

Pr G. Helft

Dr M.-H. Horellou

Mme S. Laporte

Pr G. Le Gal

Pr T. Lecompte

Pr A. Leizorovicz

Dr J. Lepercq

Pr C. Leroyer

Dr E. Marret

Pr G. Meyer

Pr P. Mismetti

Pr D. Mottier

Pr D. Musset

Dr P. Nicolini

Dr F. Parent

Pr I. Querré

Dr M.-P. Revel

Pr P.-M. Roy

Pr C.-M. Samama

Pr A. Sautet

Pr F. Schiele

Pr P. Sié

Pr M. Vayssairat

Pr C. Vielpeau

Pr D. Wahl

« Mieux vaut prévenir que guérir »

À lire attentivement et à relire souvent.

- Le traitement de votre maladie nécessite la prise d'un anticoagulant.
- Ce carnet-conseils a pour but de vous informer sur ce que vous devez savoir et respecter concernant votre traitement.
- Les médicaments anticoagulants vous protègent contre la survenue de « caillots » ou thromboses dans les vaisseaux (phlébites, qui peuvent se compliquer d'embolie pulmonaire, accidents vasculaires cérébraux par infarctus cérébral, etc ...).
- Les 3 nouveaux médicaments disponibles **par voie orale** sont le :
 - Pradaxa® ou dabigatran étexilate
 - Xarelto® ou rivaroxaban
 - Eliquis® ou apixaban
- Votre médecin vous a prescrit l'un de ces médicaments pour une période limitée, ou prolongée dans le temps.

Dans votre cas particulier, votre médecin a jugé que l'un de ces 3 nouveaux médicaments était plus adapté à votre traitement que les antivitamines K. Il est au moins aussi efficace et sûr que ceux-ci, et d'utilisation plus commode puisqu'il ne nécessite pas de surveillance régulière de la coagulation (INR), ni d'adaptation de posologie.

Néanmoins, c'est un anticoagulant puissant et, à ce titre, il doit faire l'objet d'une attention particulière.

Il est recommandé de lire et de relire régulièrement la notice de votre médicament.

Les saignements sont le principal risque de tout traitement anticoagulant

De ce fait, les nouveaux, comme les anciens anticoagulants, peuvent être à l'origine de saignements anormaux plus ou moins sévères – ecchymoses au niveau de la peau, hématomes musculaires, saignements de plaies ou de blessures, saignement en cas d'intervention

chirurgicale, de traumatisme, de chute, de sport violent... Il est conseillé de surveiller la couleur de vos urines et de vos selles. Les injections intramusculaires et les infiltrations sont contre-indiquées.

La survenue d'un saignement extériorisé ou l'apparition de signes évocateurs d'un saignement interne non visible (voir tableau) doit vous conduire à informer votre médecin. S'il vous est possible de voir votre médecin dans un délai de 12 heures, alors vous pouvez ajourner la prise de votre médicament jusqu'à la consultation.

Vous pouvez prévenir les incidents ou accidents hémorragiques :

- en limitant le risque de traumatisme et de chute, en évitant les sports dangereux et
- en évitant **la prise de certains médicaments courants comme l'Aspirine et médicaments contenant de l'acide acétylsalicylique, les anti-inflammatoires, sauf s'ils vous ont été prescrits par votre médecin.** Le paracétamol sous toutes ses formes (Doliprane, Efferalgan, etc...) est autorisé.

| Saignements visibles | Saignements internes non visibles |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• saignement des gencives• saignement du nez ou œil rouge (hémorragie conjonctivale)• apparition de « bleus » (écchymoses, hématomes)• présence de sang dans les urines• règles anormalement abondantes• présence de sang rouge dans les selles ou selles noires• vomissements ou crachats sanglants• saignement qui ne s'arrête pas | <ul style="list-style-type: none">• fatigue inhabituelle• essoufflement anormal• pâleur inattendue• mal de tête ne cédant pas au traitement• malaise insolite |

Régime alimentaire

Les nouveaux anticoagulants oraux ne nécessitent pas de régime alimentaire particulier.

Médicaments associés

Certains médicaments peuvent modifier l'action de votre médicament, c'est-à-dire augmenter son action (risque de saignement) ou la diminuer (risque d'échec du traitement).

Ne prenez pas un autre médicament sans interroger votre médecin, qui est bien informé, de façon à éviter des associations médicamenteuses non recommandées.

Vous pouvez aussi consulter votre pharmacien.

Prises médicamenteuses

Il faut respecter la dose qui vous a été prescrite. Il ne faut pas arrêter ou modifier votre traitement sans l'accord préalable de votre médecin. Le suivi régulier attentif du traitement est nécessaire pour assurer son succès. Il ne faut pas oublier de prendre le médicament régulièrement au rythme prescrit par votre médecin. Soyez attentif à prendre le médicament toujours à la même heure (une ou deux heures d'écart sont acceptables).

En cas d'oubli, prenez quand même votre médicament si vous vous rendez compte de l'oubli assez rapidement (moins de 8 heures si votre médicament a été prescrit 1 fois par jour et moins de 4 heures si vous le prenez habituellement 2 fois par jour).

Si ce délai est dépassé, prenez la prise suivante à l'heure prévue, sans doubler la dose.

Femmes enceintes – Femmes qui allaitent Enfants de moins de 16 ans

Les nouveaux médicaments sont pour l'instant contre-indiqués dans ces trois cas. Des études sont en cours.

Les nouveaux anticoagulants oraux et le laboratoire d'analyses médicales

Votre anticoagulant exerce un effet attendu et détectable sur la coagulation de votre sang. En cas de prescription d'examen de la coagulation, leurs résultats risquent d'être modifiés par votre traitement. Votre médecin et votre biologiste sont informés. Dans certaines situations, votre médecin peut avoir besoin de mesurer l'action anticoagulante de votre traitement, comme en cas de survenue de saignement ou de nécessité d'une chirurgie en urgence. Il saura alors prescrire et interpréter les examens nécessaires.

Vos reins et votre foie vis-à-vis des nouveaux anticoagulants oraux

Les nouveaux anticoagulants oraux sont éliminés en plus ou moins grande partie par le foie et surtout par le rein. Une maladie de ces organes peut contre-indiquer leur emploi.

Au-delà de 60 ans la fonction rénale est souvent diminuée. Avant de commencer le traitement, le médecin vérifie s'il le juge nécessaire l'état de fonctionnement de vos reins.

En cas de survenue d'une éventuelle affection médicale, le médecin peut être conduit à revérifier le fonctionnement de vos reins ou de votre foie pour éviter une accumulation du médicament dans votre sang, que le laboratoire pourra alors confirmer.

Que faire en cas d'intervention chirurgicale ?

Prévenez le chirurgien et l'anesthésiste de votre traitement.

Que faire en cas de saignement inopiné ?

Consultez rapidement votre médecin ou allez aux urgences les plus proches en indiquant le nom du médicament, la dose du médicament et l'heure de la dernière prise.

En cas d'hémorragie importante, faites le 15 et précisez à l'urgentiste du SAMU le traitement anticoagulant que vous prenez.

Que faire en cas de chirurgie dentaire ?

Demandez au médecin qui vous a prescrit l'anticoagulant l'attitude à adopter.

Que faire en cas de déplacement ou de voyage ?

En cas de déplacement, pensez à emporter votre ordonnance, votre traitement en quantité suffisante, ainsi que votre carnet de suivi.

En cas de voyage avec décalage horaire, demandez conseil à votre médecin.

Pour toute autre information, ne manquez pas de consulter votre médecin, votre pharmacien, votre biologiste et/ou votre infirmière, selon le cas.

Notez dans les dernières pages de ce carnet-conseils les incidents, événements survenus au cours de votre traitement anticoagulant.

Il est recommandé de remplir les informations de la page 8 en cas de survenue d'un incident ou accident, ou lors de la prise d'un autre médicament.

Ce carnet doit être présenté à votre médecin lors des consultations.

Ne jamais omettre d'indiquer à tout personnel de santé que vous êtes sous traitement anticoagulant en précisant le nom du médicament utilisé pour éviter toute confusion avec les anciens anticoagulants et tout geste déconseillé (exemple : injection intra-musculaire, infiltrations ...).

Anticoagulant prescrit :

| Date | Dose journalière | Autres médicaments associés | Incident Accident | Renseignements |
|------|------------------|-----------------------------|-------------------|----------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |